

**Conseil du Centre**

73<sup>e</sup> session, Turin, 3-4 novembre 2011

**CC 73/8/a**

---

**POUR INFORMATION**

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Comité de la formation syndicale**



---

**Rapport de synthèse de la 30<sup>e</sup> session du Comité de la formation syndicale**

**tenue les 12 et 13 mai 2011**

**Center international de formation de l'OIT, Turin**

**Membres présents:**

Abdelmadjid Sidi Saïd (Président du groupe des travailleurs)  
Nitte M. Adyanthaya (membre du groupe des travailleurs)  
Arnaldo Souza Benedetti (membre du groupe des travailleurs)  
Cinzia Del Rio (membre du groupe des travailleurs)  
Bah Rabiadou S. Diallo (membre du groupe des travailleurs)  
Maria Fernanda Carvalho Francisco (membre suppléante du groupe des travailleurs)

Raquel González (Secrétaire du groupe des travailleurs)  
Esther Busser (Secrétaire adjointe du groupe des travailleurs)

Raghwan Raghwan (ACTRAV-Genève)

Patricia O'Donovan (Directrice, Centre de l'OIT de Turin)  
Antonio Graziosi (Directeur des programmes de formation, Centre de l'OIT de Turin)

Giacomo Barbieri (Secrétaire du Comité de la formation syndicale)

**Observateurs:**

Jesús García Jiménez  
Mban Kabu  
Arun Kumar  
Evelyn Toth-Muciacciaro

---

## Conclusions et recommandations

Le Comité a atteint un consensus sur les points suivants:

1. Exprimer son inquiétude face au déséquilibre structurel encore non résolu de la base de financement du Centre et demander à la Directrice du Centre de présenter un document de stratégie visant à renforcer l'intégration du Centre avec le BIT et contenant une référence plus marquée aux normes internationales du travail et aux valeurs, principes et approche tripartite de l'Organisation et de son Agenda du travail décent. Le Comité a également recommandé de développer les capacités du Centre à diffuser les NIT et les valeurs de l'OIT à travers son action dans le contexte élargi des Nations Unies.
2. Se féliciter de la consultation intensive avec les mandants pour la préparation de ce document de stratégie, qui devrait souligner le rôle de la formation dans le développement des capacités des partenaires sociaux à mettre en œuvre la Déclaration sur la justice sociale, soutenus par une synergie accrue entre le Centre et la coopération technique de l'OIT et d'autres moyens d'action, afin de mobiliser des ressources plus prévisibles.
3. Réitérer sa préoccupation face à l'émergence d'une « approche de marché » pour le soutien au Centre, qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour la formation sur des sujets d'intérêt majeur pour les travailleurs et le mandat de l'OIT en général, et demander une évaluation approfondie des manifestations de formation telles que les académies en matière de contribution au développement des capacités des mandants (travailleurs et employeurs) et au mandat général de l'OIT.
4. Demander l'application d'une stratégie de financement effective pour le Programme, qui a été fortement touché par la réduction des sources traditionnelles de financement des activités du Centre.
5. Stimuler la politique du Centre sur les cours bi- et tripartites, avec une représentation accrue des partenaires sociaux et des plans d'étude adoptés de commun accord, en intensifiant la coopération entre le Programme des activités pour les travailleurs et d'autres programmes techniques et en insistant sur la qualité et la valeur ajoutée des contributions tripartites. Le Comité invite également le Centre à prendre des mesures pour garantir une meilleure représentation des travailleurs, à travers la consultation de la Secrétaire du groupe des travailleurs et l'approbation par cette dernière des participants travailleurs aux activités du Centre autres que celles organisées par le Programme.
6. Demander au Programme des activités pour les travailleurs de dresser une liste des spécialistes d'ACTRAV-Genève, d'organisations de travailleurs locales, nationales et internationales et d'institutions de formation sur chaque sujet pertinent pour ses activités, afin de garantir une contribution accrue des travailleurs à toutes les activités organisées par le Centre.
7. Appeler le Programme, en collaboration avec ACTRAV-Genève et avec les spécialistes régionaux de l'éducation des travailleurs et en consultation avec la Secrétaire du groupe des travailleurs, à améliorer en permanence les capacités à identifier et à répondre aux besoins de formation et à mobiliser des ressources, avec la participation des organisations syndicales à tous les niveaux, par l'intermédiaire de la Secrétaire du groupe des travailleurs.
8. Mettre au point des plans d'étude mettant l'accent sur le contenu spécifique du cours, avec des modules qui répondent aux besoins de formation dans chaque domaine du programme.

- 
9. Appréciant les efforts déployés par le Programme pour développer les capacités des syndicats, recommander qu'il cherche un meilleur équilibre entre les activités sur le campus et sur le terrain, entre les ateliers régionaux et interrégionaux, entre les questions émergentes et les sujets fondamentaux tels que les normes internationales du travail, la liberté syndicale, la négociation collective et la sécurité sociale, tout en facilitant l'accès aux participants qui parlent d'autres langues que l'anglais ou l'espagnol.
  10. Organiser pour toutes les régions des formations sur les sujets fondamentaux, tels que les relations d'emploi, les politiques salariales, l'organisation des travailleurs, la négociation collective, la sécurité sociale, le développement durable et les EMN, et continuer à travailler sur les thèmes figurant à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail et sur les priorités du groupe des travailleurs. Cela renforcerait la pertinence des activités de formation pour les organisations de travailleurs et aiderait à disséminer les connaissances et les informations.
  11. Se féliciter du nouveau cours de formation sur le travail décent conçu par le Programme des activités pour les travailleurs pour aider les syndicats à intégrer les priorités des travailleurs dans les PPTD et les PNUAD, en se basant sur la Déclaration sur la justice sociale et les quatre piliers de l'Agenda du travail décent.
  12. Appuyer la sécurisation des ressources provenant des bailleurs de fonds pour les nouveaux projets du Programme, en bâtissant sur les expériences positives vécues en Europe et en Amérique latine, ainsi que par la participation constante du Programme aux activités de coopération technique d'ACTRAV-Genève.
  13. Évaluer en permanence l'impact des activités de formation sur les syndicats des différentes régions, dans l'optique d'améliorer la qualité de la formation et d'assurer l'impact le plus élevé possible aux niveaux régional et national.
  14. Poursuivre et étendre le développement des activités dans les États arabes.
  15. Insister sur la nécessité de poursuivre les efforts de renforcement de la participation des femmes aux programmes de formation et promouvoir l'intégration des questions de genre dans les cours.
  16. Appréciant l'intégration de l'enseignement à distance dans l'approche de formation, recommander l'évaluation des activités d'enseignement à distance dans les différentes régions.
  17. Tenir à jour une base de données des structures et institutions de formation gérées par des syndicats à travers le monde, nouer de nouveaux liens avec les collègues du travail dans l'optique de manifestations conjointes et soutenir la coopération syndicale Sud-sud.
  18. Poursuivre et étendre le développement de matériels de formation, avec un accent plus important sur l'actualisation régulière du contenu et sur les nouveaux sujets d'intérêt pour les priorités des travailleurs.
  19. Approuver la liste des activités proposées pour 2012 et 2013.

Turin, mai 2011.